

Termes de Référence (TDR) pour la maîtrise d'œuvre des travaux de Réhabilitation/Reconstruction des infrastructures communautaires de base endommagées par des catastrophes naturelles.

I. Description sommaire des microprojets à réaliser

Le FID, en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué (MOD), se charge de la réhabilitation et/ou reconstruction de 255 infrastructures socio-économiques de base réparties dans les Régions de : Amoron'i Mania, Analamanga, Analanjirofo, Anôsy, Atsimo Andrefana, Atsimo Atsinanana, Atsinanana, Fitovinany, Haute Matsiatra, Vakinankaratra et Vatovavy.

Le rôle et responsabilités des différents acteurs concernés :

- 1) Le Maître d'ouvrage est la personne morale propriétaire de l'ouvrage reconstruit ou réhabilité.
- 2) le FID est également le Maître d'Ouvrage Délégué (MOD), qui désigne la personne morale qui à travers une convention passée avec le maître de l'ouvrage reçoit les pleins pouvoirs d'agir en lieu et place de ce dernier.
- 3) Le Maître d'œuvre est le bureau d'études ou cabinet d'études chargé de la conception technique, de la direction et du contrôle de la bonne exécution des travaux. Le Maître d'œuvre (MO) en charge de 7 à 10 sites.
- 4) Le Micro et Petite Entreprise (MPE) du BTP désigner une personne ou une société organisée suivant la forme prévue par la loi et les règlements pertinents nationaux pour réaliser des bâtiments ou des travaux publics.

La maîtrise d'œuvre de ces infrastructures fera l'objet d'un allotissement en lots. Chaque lot comprend 7 à 10 infrastructures dans une même zone géographique (District).

1-1 LISTE DES LOTS et ACCESSIBILITE

1-2 PRESENTATION DE CHAQUE MICRO-PROJET PAR LOT

1-3 PRINCIPAUX CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX A REALISER (Y COMPRIS LES DIMENSIONS)

1-4 DONNEES GENERALES SUR LES MICRO-PROJETS

II. Objectifs des micro-projets

Les objectifs de ces microprojets se résument comme suit :

- Renforcer la capacité des Communes et communautés dans la réalisation de leur micro projet et la gestion de leur développement ;
- Mettre en place des infrastructures répondant aux normes ;
- Utiliser au maximum les ressources de la zone tant humaines qu'en matériaux locaux, tout en rationalisant ces ressources pour sauvegarder l'environnement ;
- Former sur le tas, deux ou trois ouvriers locaux sur les techniques élémentaires des BTP de façon à faciliter l'entretien des réalisations ;
- Créer des emplois temporaires ;
- Promouvoir les initiatives entrepreneuriales ;

III. Consistance des prestations

- Études techniques

POUR LA RECONSTRUCTION

Il est rappelé que, le FID mettra à la disposition de ses partenaires les plans types des bâtiments et connexes ainsi que les modèles de Dossier d'Appel d'Offres Type pour le cas de la reconstruction. Il est donc recommandé au Bureau d'études d'établir son offre en tenant compte de la disponibilité de ces dossiers.

POUR LA REHABILITATION

Le bureau d'Études se charge des études techniques relatives à la réhabilitation de l'Infrastructure : descente sur terrain, métré et élaboration de plans, études technico-financières des travaux de réhabilitation et documents d'appel d'offres. Il est donc recommandé au Bureau d'études d'établir son offre en tenant compte qu'il doit établir des dossiers techniques propres au site à réhabiliter.

Le Dossiers d'Appel d'Offres / La lettre de consultation Type FID standard pour la réhabilitation/reconstruction contiennent : les prescriptions techniques : provenance et qualité des matériaux, mode d'exécution des travaux / confection des mobiliers avec le devis descriptif, mode d'évaluation avec la définition des prix et le bordereau de prix unitaires et devis quantitatif.

Il est aussi rappelé que les études techniques comprendront l'étude environnementale qui aboutira à un Plan de Gestion Environnementale et Sociale du Micro projet (PGES). Il est donc recommandé au Bureau d'études de se référer au Manuel de Procédures Environnementales du FID, du guide spécifique environnemental et social, du CGES du programme FSS et du décret MECIE.

L'étude technique consistera donc à procéder à la reconnaissance du (des) site(s), à développer et à en faire le mémoire technique avec tous les détails techniques : plans d'exécution, détails fixations pannes, détails acrotères, BDQE, devis descriptif

Au titre de l'étude technique donc, les prestations du Maître d'œuvre se résument à :

- L'appui technique aux bénéficiaires sur le choix de la variante à retenir sur la base du mémoire technique avec tous les détails techniques ;
- L'étude de la fondation du futur ouvrage ;
- Sur la base des plans et dossier types FID (pour les reconstructions), discussion et justification des variantes appuyées par le PV de l'Assemblée générale de Bénéficiaires ;
- L'établissement des divers plannings donnant la programmation des travaux, l'approvisionnement des matériaux ;
- L'analyse prospective des effets possibles du projet sur l'environnement assortie du Plan de Gestion Environnementale du micro projet.

Le PGEP sera établi sous forme de tableaux pour une meilleure lecture. Il comprendra au minimum : synthèse des exigences, mesures, et moyens (coût) destinés à protéger l'environnement ; responsabilité quant à leur application, calendrier de mise en œuvre en fonction du cycle de vie du micro projet ; le cas échéant, les plans spécifiques de gestion environnementale de certains aspects notamment plan de restauration de la végétation ou les mesures biologiques prises.

Ce PGES constituera le Cahier de Charges Environnementales (CCE) du micro projet pour assurer la mise en œuvre effective et efficace des mesures environnementales dans toutes les phases du micro projet.

Il apportera un soin particulier au micro projet de travaux pour une bonne programmation de l'exécution de ces travaux aux fins d'une parfaite cohérence technique et chronologique. Le Maître d'œuvre soumettra ces dossiers d'études pour approbation par le Maître d'Ouvrage Délégué.

Appel d'offres

L'appel d'offre comprend :

- 1) La mise au propre et le recollement des documents constitutifs d'appel d'offres et de consultation sur la base des documents type FID, qui tient compte de la variante retenue par les Bénéficiaires et les recommandations relatives à la préservation de l'environnement (PGES) ;
- 2) L'organisation éventuelle de la visite des lieux des soumissionnaires pour les MPE,
- 3) L'assistance au Maître de l'Ouvrage Délégué dans la passation de marché : dépouillement et analyse des offres (selon les critères d'évaluation inclus dans le dossier d'appel d'offres) ainsi que la formulation du résultat de l'évaluation des offres aux fins des recommandations au Maître de l'Ouvrage Délégué en vue de l'attribution du contrat.

- **Contrôle et surveillance des travaux / suivi des prestations de fourniture et livraison de mobiliers :**

Le bureau d'études assure la gestion administrative, technique et financière des travaux ainsi que les prestations de fourniture et livraison de mobiliers y compris la supervision et la préparation de la réception provisoire et définitive des réalisations.

Le Maître d'œuvre sera plus précisément responsable des tâches suivantes :

- Relever des coordonnées GPS des sites
- Effectuer un suivi-évaluation communautaire (voir le guide opérationnel de Gestion de plaintes relatives aux travaux d'infrastructures en annexes)
- Tenir à jour le journal du chantier ;
- Proposer au Maître de l'Ouvrage délégué le paiement des attachements préalablement vérifiés ;
- Proposer l'arrêt des travaux / des prestations ou la démolition des ouvrages au Maître de l'Ouvrage délégué et au FID en cas de graves malfaçons ;
- Procéder avec les Bénéficiaires à la réception technique des travaux / des mobiliers, y compris la remise en état de toutes les zones d'extraction des matériaux ainsi que l'évacuation des débris dans des zones de dépôts agréés et le nettoyage général du chantier.
- Assister et participer à la réception provisoire et définitive des travaux et des mobiliers
- Veiller au respect par l'Entrepreneur de ses obligations de former aux techniques élémentaires de l'entretien les personnes désignées par les bénéficiaires ;
- Suivre le bon déroulement de la mise en œuvre des mesures environnementales selon le PGES :
 - L'information de la communauté sur la consistance des travaux, les emplacements concernés par les travaux et les approvisionnements de matériaux ainsi que l'élimination des gravats, les installations temporaires de chantier, les machines utilisées, les itinéraires empruntés par les camions ;
 - L'information de l'entrepreneur sur les us-et-coutumes locales et leur respect par l'entrepreneur tout au long du chantier
 - La sécurité des ouvriers du chantier (port de casques, gilet, gants et chaussures de chantier) et leurs conditions d'hygiène (fosse d'aisance et fosse à ordures) et de santé (trousse d'urgence, information sur les risques IST/VIH/SIDA) ;
 - La sécurité des bénéficiaires et de façon générale de tous les membres de la communauté, par une délimitation claire des limites du chantier, l'interdiction de son accès, et le respect des règles de prudence lors des passages des camions de livraison des matériaux ;
 - Le prélèvement des matériaux locaux dans des carrières agréées par les autorités compétentes,

- L'évacuation totale des gravats et débris et, ceci, dans des zones appropriées, approuvées par les autorités compétentes ;
 - La parfaite remise en état du terrain lors du repli de chantier, y compris la rectification des défauts de drainage résultant des nouvelles constructions, le reboisement éventuel si des arbres ont dû être coupés, la décontamination des sols souillés et l'élimination des fosses d'ordure et d'aisance des personnels de l'entreprise.
 - Le Maître d'œuvre se référera au détail des dispositions du contrat pour la protection de l'environnement. Il tiendra à jour la fiche de suivi de la réalisation du Plan de Gestion Environnementale et sociale du projet (PGES).
- Veiller à l'effectivité des mesures environnementales par les différentes entités définies dans le PGES ;
 - Donner des conseils techniques à l'Entrepreneur en fonction des besoins ;
 - Contrôler la qualité et quantité des fournitures et équipements mis en place par l'Entrepreneur / l'atelier et par les bénéficiaires ;
 - Suivre les aménagements liés aux actions relatives à l'environnement réalisés par les Bénéficiaires ;
 - Conseiller le Maître de l'Ouvrage Délégué sur des modifications éventuelles à apporter aux plans, spécifications ou méthodes de construction et émettre au FID pour non objection ;
 - Préparer les différents rapports :
 - Rapports d'avancement du micro projet, compte-rendu mensuel du suivi des activités y compris la réalisation des actions relatives à la préservation de l'environnement et des mesures sociales.
 - Rapport spécifique et circonstancié sur tout incident survenu au cours du chantier en matière d'environnement, de santé, d'hygiène et de sécurité.
 - PV de réunion de chantier récapitulatif le nombre réel moyen du personnel sur chantier pendant la semaine ; l'avancement général des travaux ; le type et le nombre de matériels sur chantier ; le rapport et la gestion de stock et les recommandations possibles
 - Rapport de synthèse technico-financier à la réception provisoire et les plans de recollement. Ce rapport récapitulera en outre et par catégorie le nombre d'emplois pendant l'exécution du micro projet, et incluant également une évaluation de la formation.
 - Rapport final à la réception définitive, relatant la vie du micro projet y compris le délai de garantie.
 - Formuler les procès-verbaux de réceptions technique, provisoire et définitive.

- **Manuel de Gestion et d'Entretien**

Le titulaire aura à sa charge l'établissement d'un « Manuel d'exploitation, d'entretien et de gestion du micro projet » [en version malagasy et française].

IV. Délai d'exécution et chronogramme

Le délai d'exécution donné à titre indicatif est donné dans le tableau suivant ainsi que le chronogramme prévisionnel des différentes tâches.

**CHRONOGRAMME PREVISIONNEL DES TACHES
POUR LA RECONSTRUCTION**

N°	Livrables (L-..)	18 MOIS																													
		M1				M2				M3				M4				M5				M6				M7				M18
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4		
L-1	<i>Mémoire Technique (APS-APD pour les ouvrages)</i>	■	■	■																											
L-2	<i>Dossier d'appel d'Offres et reproduction (8 exemplaires + ICD)</i>				■																										
L-3	<i>Rapport d'évaluation des offres des MPE</i>								■																						
L-4	<i>Elaboration et édition de contrat des MPE (05 exemplaires + ICD)</i>											■																			
L-5	<i>Rapport de démarrage</i>													■																	
	<i>Contrôle et surveillance des travaux</i>													■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
L-6	<i>Rapports mensuels</i>																	■				■				■					
L-7	<i>Manuel d'entretien version provisoire</i>																									■					
L-8	<i>Rapport technico-financier après réception provisoire</i>																									■					
L-9	<i>Manuel d'entretien version définitive</i>																														■
L-10	<i>Rapport final après Réception définitive</i>																														■

Pour réaliser cette mission, le tableau ci-après fournit les rôles et responsabilité des experts-clés avec leur durée estimative d'intervention respective.

Taches et activités	Experts-clés	Expériences minimums (années)	Durées d'intervention (en Mois) par micro-projet
<i>Elaboration de Mémoire Technique, organisation des visites des lieux, dépouillement et analyse des offres</i>	Chef de mission (PC1)	05 ans	0.5
	Ingénieur d'études (PC2)	03 ans	1
	Dessinateur – métreur (PC3)	03 ans	0.5
<u>Contrôles et Surveillances</u>	Chef de mission (PC1)	05 ans	1
	Ingénieur de contrôle (PC4)	03 ans	1
	Agent de surveillance (PC5)	03 ans	3,5

COMPOSITION DE L'EQUIPE, ACTIVITES INDIVIDUELLES ET CONTRIBUTION DU PERSONNEL CLE

N°	Position	Contribution du personnel (en personne/JOURS) pour chacun des livrables											Temps de contribution total (en JOURS)			
			L-1	L-2	L-3	L-4	L-5	L-6	L-7	L-8	L-9	L-10		Siège	Terrain	Total
Personnel clé																
PC-1	CHEF DE MISSION	[Siège]	3	2	2	1	1	4		1	1	1		16		47
		[Terrain]	7				4	12		4		4			31	
PC-2	INGENIEUR D'ETUDES	[Siège]	5	2	6	2								15		30
		[Terrain]	15												15	
PC-3	DESSINATEUR METTREUR	[Siège]	7	2						2				11		15
		[Terrain]	4												4	
PC-4	INGENIEUR DE CONTROLE	[Siège]					1		1	1		1		4		30
		[Terrain]					3	15	2	3		3			27	
PC-5	AGENT DE SURVEILLANCE	[Siège]					1							1		105
		[Terrain]					3	100							104	
									Sous-total					181	227	
									Total						227	

CHRONOGRAMME PREVISIONNEL DES TACHES
POUR LA REHABILITATION

N°	Livrables (L-..)	19 MOIS																													
		M1				M2				M3				M4				M5				M6				M7				M19
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4		
L-1	<i>Mémoire Technique (APS-APD pour les ouvrages)</i>	■	■	■	■																										
L-2	<i>Dossier d'appel d'Offres et reproduction (8 exemplaires + ICD)</i>					■																									
L-3	<i>Rapport d'évaluation des offres des MPE</i>									■																					
L-4	<i>Élaboration et édition de contrat des MPE (05 exemplaires + ICD)</i>										■																				
L-5	<i>Rapport de démarrage</i>													■																	
	<i>Contrôle et surveillance des travaux</i>													■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
L-6	<i>Rapports mensuels</i>																	■				■									
L-7	<i>Manuel d'entretien version provisoire</i>																										■				
L-8	<i>Rapport technico-financier après réception provisoire</i>																										■				
L-9	<i>Manuel d'entretien version définitive</i>																														■
L-10	<i>Rapport final après Réception définitive</i>																														■

Pour réaliser cette mission, le tableau ci-après fournit les rôles et responsabilité des experts-clés avec leur durée estimative d'intervention respective.

Taches et activités	Experts-clés	Expériences minimums (années)	Durées d'intervention (en Mois) par micro-projet
<i>Elaboration de Mémoire Technique, organisation des visites des lieux, dépouillement et analyse des offres</i>	Chef de mission (PC1)	05 ans	0,83
	Ingénieur d'études (PC2)	03 ans	1,33
	Dessinateur – métreur (PC3)	03 ans	0.66
<u>Contrôles et Surveillances</u>	Chef de mission (PC1)	05 ans	1
	Ingénieur de contrôle (PC4)	03 ans	1
	Agent de surveillance (PC5)	03 ans	3,5

COMPOSITION DE L'EQUIPE, ACTIVITES INDIVIDUELLES ET CONTRIBUTION DU PERSONNEL CLE

N°	Position	Contribution du personnel (en personne/JOURS) pour chacun des livrables											Temps de contribution total (en JOURS)			
			L-1	L-2	L-3	L-4	L-5	L-6	L-7	L-8	L-9	L-10		Siège	Terrain	Total
Personnel clé																
PC-1	CHEF DE MISSION	[Siège]	3	2	2	1	1	4		1	1	1		20		55
		[Terrain]	7				4	12		4		4			35	
PC-2	INGENIEUR D'ETUDES	[Siège]	5	2	6	2								20		40
		[Terrain]	15												20	
PC-3	DESSINATEUR METTREUR	[Siège]	7	2						2				15		20
		[Terrain]	4												5	
PC-4	INGENIEUR DE CONTROLE	[Siège]					1		1	1		1		4		31
		[Terrain]					3	15	2	3		3			27	
PC-5	AGENT DE SURVEILLANCE	[Siège]					1							1		105
		[Terrain]					3	100							104	
									Sous-total					191	251	
									Total						251	

V. Profil du bureau d'études

- Cabinet ou Bureau d'études légalement constitué depuis au moins TROIS (03) ans, preuve d'existence juridique en appui ;
- Intervenant dans le domaine du Génie Civil ;
- Ayant au moins deux (02) missions similaires de maîtrise d'œuvre, plus particulièrement en étude, contrôle et surveillance de travaux de construction et de réhabilitation courant des trois dernières années ;
- Atouts :
 - Expériences dans les zones d'intervention ;
 - Expériences avec des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux dont la Banque mondiale.

VI. Personnel clé :

Experts-clés	Diplôme qualification	Années d'expérience dans la maîtrise d'œuvre	Domaines de compétence
Chef de mission	Ingénieur du génie civil ou du génie rural ou architecte	05 ans	Chef de projet ou de mission dans des projets d'études et de contrôle de bâtiments publics d'au moins quatre (04) travaux de construction/réhabilitation de bâtiments publics.
Ingénieur d'études et de contrôle	Ingénieur du génie civil ou du génie rural ou architecte	03 ans	Expériences en études, contrôle d'au moins trois (03) travaux de construction/réhabilitation de bâtiments publics.
Dessinateur – mètreur	Technicien supérieur en génie civil ou génie rural ou architecture	03 ans	Expérience spécifique dans la préparation des plans et dessins d'au moins trois (03) travaux de construction/réhabilitation de bâtiments publics.
Agent de surveillance	Technicien supérieur en génie civil ou génie rural ou architecture	03 ans	Surveillance de travaux de construction / réhabilitation de bâtiments publics avec justification d'au moins trois (03) travaux de construction/réhabilitation de bâtiments publics

Les cabinets/bureau d'études peuvent s'associer entre eux pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire. Dans ce cas une copie de l'accord de groupement ou une lettre d'intention de constituer un groupement doit être insérée dans le dossier de manifestation d'intérêts.